### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2021

Au cours de la séance du 21 juillet 2021, le Conseil Municipal

- 1) APPROUVE le protocole d'accord relatif à l'exercice du droit de préemption de l'immeuble 2, rue de Morlange.
- 2) APPROUVE le règlement intérieur ainsi que la convention type d'occupation du foyer socioculturel « Lucien Péréra ».
- 3) ACCEPTE la vente de 280 m³ de bois issus de la parcelle 16 au prix de 14 € le m³, hors mission ONF, soit un montant total de 3 920 €.
- 4) PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la C.A Val de Fensch.

#### **INFORMATIONS / SERVICES**

### FÊTE PATRONALE

a population est cordialement invitée à participer aux manifestations organisées à l'occasion de la fête patronale le samedi 28 août :

- Rassemblement place Henri de Ranconval à 18 heures
- Départ en cortège avec la Ranguevalloise
- Dépôt de gerbe au monument aux morts par les forains
- Ouverture officielle de la fête patronale 2021
- Verre de l'amitié servi dans le couloir de la Fernande, sous réserve des conditions sanitaires.

En raison de la Fête Patronale, la mairie et l'agence postale seront fermées le **lundi 30 août** toute la journée.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

'accueil périscolaire fonctionnera à compter du **jeudi 2 septembre**, comme suit :

les lundi, mardi, jeudi, vendredi:

- de 7h30 à 8h30 à l'école maternelle
- de 12h00 à 13h30 et de 16h00 à 18h30, au foyer socioculturel.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de Mme Alisson MALECKI à partir du lundi 23 août au foyer socioculturel.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez écrire par mél à l'adresse suivante :

ranguevaux.periscolaire@laliguefol57.org

### BALAYAGE DES RUES

a prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **jeudi 12 août** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

#### **FÊTE DU SPORT**

e dimanche 5 septembre sera organisée au Fond Champ de Berger la traditionnelle fête du sport à l'attention des enfants et adolescents de Ranguevaux.

Plusieurs épreuves auront lieu (courses, vélo, jeux...) et des récompenses seront décernées à tous les participants.

Comme chaque année, les jeunes du village sont attendus nombreux.

# INFORMATIONS ASSOCIATIVES

#### **U.S. RANGUEVAUX**

e Club recrute pour les équipes de football en catégories U6, U7, U8 et U9 pour la saison 2021-2022.

Cela s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons (les jeunes nés en 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 inclus).

Pour tous renseignements, merci de vous adresser à :

- M. Alain KELLER, Président (03.82.57.00.45),
- M. Sylvain MELLA (06.03.04.91.64),
- Mme Christine KELLER (06.25.65.24.52).

## INFORMATIONS PAROISSIALES

## Fête de l'Assomption - Dimanche 15 août

- ▶ Rassemblement à l'église à 20 h
- ▶ Procession dans les rues du village

Afin de maintenir cette tradition, nous vous demandons de venir nombreux et de garnir vos fenêtres sur le passage. Les enfants accompagnés de leurs parents seront les bienvenus.

Des reposoirs jalonneront notre itinéraire.

Merci à tous. La Présidente du Conseil de Fabrique

# COMMENT VOUS TENIR INFORMÉS LOCALEMENT?

#### Préfecture de la Moselle

Tél. 03 87 34 87 34

www.moselle.gouv.fr - 😕 @Prefet57 - f @Prefetmoselle

#### Centrale nucléaire EDF de Cattenom

Tél. 03 82 51 70 00

www.edf.fr - www.edf.fr/cattenom - 📝 @EDFCattenom

#### Division régionale de l'Autorité de sûreté nucléaire de Strasbourg

Tél. 03 88 13 07 07

www.asn.fr

#### Portail interministériel des risques majeurs - www.risques.gouv.fr

Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Plan communal de sauvegarde (PCS) consultable en mairie

Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de votre commune

## Commission locale d'information - CLI de la centrale nucléaire de Cattenom

Tél. 03 87 37 59 18

www.moselle.fr/jcms/dev\_8090/fr/commission-locale-d-information

## OÙ TROUVER CETTE PLAQUETTE?

Ce document est disponible sur les sites internet de la préfecture, de la centrale nucléaire de Cattenom, de l'ASN, des mairies situées dans le périmètre du PPI et de la CLI.





CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM BP 41 57570 Cattenom



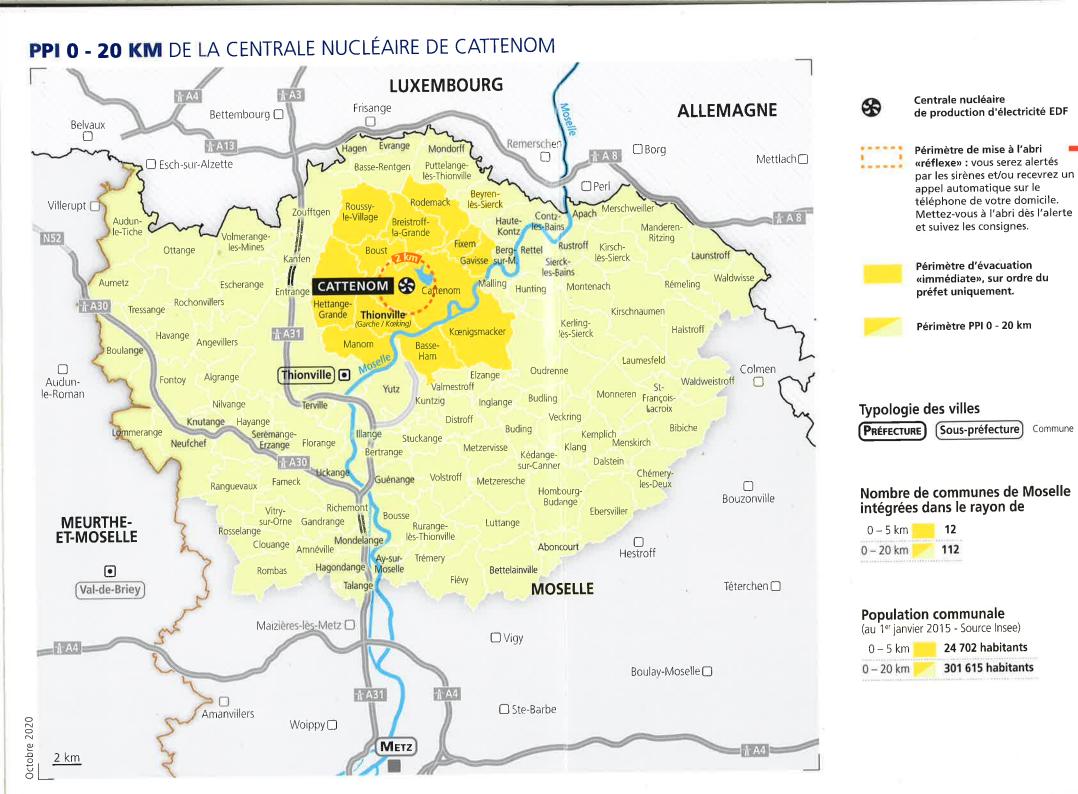


## LES BONS RÉFLEXES

EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CATTENOM

**VOUS ÊTES CONCERNÉS** 





Vous habitez dans une commune appartenant au Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Cattenom.

La centrale nucléaire de Cattenom est située sur la commune homonyme, en Lorraine. Elle emploie plus de 2 000 salariés EDF et entreprises extérieures. La centrale est composée de quatre unités de production d'électricité, d'une puissance de 1 300 MWe chacune.

Cette plaquette vous informe de la conduite à tenir à la demande des pouvoirs publics, en cas d'accident nucléaire. Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Soyez acteur de votre protection.

# QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE?

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement. En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'homme :

- > l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive,
- > la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode, l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics, qui vous sont présentés dans cette plaquette.

### QU'EST-CE QUE LE PPI?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait notamment sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques de l'ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

## POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS **PAR CE PPI ?**

Le PPI nucléaire est défini sur un territoire délimité autour de la centrale nucléaire de Cattenom. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone et vous bénéficiez à ce titre de la mise à disposition d'iode stable.

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser l'ensemble des PPI.

Pour les centrales nucléaires, le rayon du PPI a été étendu de 10 km à 20 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.